

## DEMANDES DE LICENCES 2010/2011

Suite à l'Assemblée Générale de la Ligue du Football Amateur du 06 mars dernier, les principales évolutions concernent les points suivants :

- Le certificat médical sur la demande de licence
- Photos scannées sur la licence
- L'accord du club devient électronique

### **Le certificat médical sur la demande de licence**



Vous allez recevoir de l'assurance Mutuelle des Sportifs, les "demandes de licence". Le certificat médical ne sera plus intégré au dos de la licence mais devra être complété sur la demande de licence.

Nous vous demandons d'informer vos licenciés de passer cette visite médicale et de compléter la partie médicale figurant sur la demande de licence afin de transmettre cette demande à la ligue par l'intermédiaire de footclubs afin d'obtenir la licence.

### **Photos scannées sur la licence**

Dés maintenant, vous avez la possibilité de scanner et de transmettre par Footclubs, la photo de chacun de vos licenciés afin celle-ci soit imprimée directement sur la licence. Le principal intérêt est de vous faciliter la tâche car il ne sera plus nécessaire de coller la photo lors de la réception de la licence.

Cette procédure est facultative pour la nouvelle saison 2010/2011 mais deviendra obligatoire en 2011/2012. La photo a une validité de 2 ans pour les mineurs et de 5 ans pour les majeurs. Elle sera vérifiée par le service licences de la ligue.

Une fois que la photo a été scannée, contrôlée puis éditée sur la licence, celle-ci pourra être remplacée uniquement durant l'intersaison, avant l'édition de la prochaine licence.

Les conditions d'acceptabilité sont les suivantes :

1. La photo doit être un portrait d'identité, numérisé au format JPEG : scan d'une photo d'identité (200 DPI/PPP) ou prise de vue avec un appareil photo numérique, une webcam ou le cas échéant un téléphone mobile (2 Méga Pixels minimum).
2. La photo doit être nette, sans surcharge ou altération
3. La photo en couleurs doit présenter ni surexposition, ni sous-exposition (éclairage de face, correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan).
4. Le fond doit être uni et de couleur claire
5. La tête doit être nue, les couvre-chefs sont interdits. Le visage doit être dégagé, les yeux visibles et ouverts (sans yeux rouges).
6. Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif, la tête droite (expression neutre, bouche fermée). Il doit fixer l'objectif.
7. La monture ne doit pas masquer les yeux. Les verres teintés (ou colorés) sont interdits.
8. Pour transmettre la photo dans Footclubs, la taille du fichier ne doit pas excéder 1,2 Méga

### **L'accord du club devient électronique**

Actuellement, lors d'une demande de changement de club (seniors) hors période, le club quitté doit compléter et signer un formulaire donnant l'autorisation à son joueur de quitter le club d'origine pour aller signer dans un autre club. La saison prochaine, le nouveau club doit effectuer une demande sur Footclubs que le club quitté doit accepter. Si l'ancien club refuse, le nouveau club ne peut pas effectuer la demande de changement de club et donc pas de nouvelle licence. Cette procédure est nécessaire pour les catégories U14 et supérieurs.